

Commune de MIRIBEL

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 juillet 2010 à 20 heures 30

COMPTEÓRENDU

 $\frac{Présents}{P. DRAI, 3^e Adjoint}; M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; MM. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; <math>\frac{Mme C. CHAMPION}{Mme C. CHAMPION}; MM. J.-P. BOUVARD; J. P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H.-CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; <math>\frac{Mmes L. JOLY}{Mmes N. JOUTARD}; MM. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; <math>\frac{Mmes N. JOUTARD}{Mmes N. JOUTARD}; M. ROUGER; V. TOURTE$; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Mme Colette CHAMPION donne pouvoir à M. Patrick GUINET
M. Jean-Paul SAINT-ANTOINE donne pouvoir à M. Georges BAULMONT
Mme Isabelle JOLY donne pouvoir à Mme Aurélie GIRON
Mme Marie-Chantal JOLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie VIRICEL
Mme Nathalie JOUTARD donne pouvoir à M. Patrick CHEVILLON
Mme Magali ROUGER donne pouvoir à Mme Patricia DRAI
Mme Virginie TOURTE donne pouvoir à M. Jean-Marc BODET
Mme Damiène LEPROMPT donne pouvoir à M. Alain ROUX

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Béatrice PFAENDER est désignée à løunanimité en qualité de secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 21 mai 2010

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010, nœyant pas fait løbjet de remarques, a été approuvé à løunanimité.

III INTERCOMMUNALITE

1° Rapport sur le prix et la qualité des services de lœau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Est de Lyon (SIENEL) pour lænnée 2009



Monsieur BERTHO a indiqué au Conseil municipal quæn vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de læau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Est de Lyon (SIENEL) pour læxercice 2009 doit être présenté à løAssemblée.

Il a alors laissé la parole à M. Jean-Claude LAZZARONI, Président de ce syndicat, invité pour présenter ce rapport.

Monsieur le Président a exposé les éléments techniques et financiers de læxercice 2009 dont les principaux faits marquants ont été la réalisation de déplacements de canalisations pour les besoins des travaux de løA432 entre les Echets et le Mas Rillier et løinterruption de fonctionnement de la station du Four à Chaux pour la réalisation de travaux døassainissement à MIRIBEL, ayant nécessité løachat dæau au Grand Lyon.

Lœxercice a également été marqué par længagement de la consultation nécessaire au renouvellement de la délégation de service public permettant de désigner læntreprise devant exécuter le service dont le résultat sera connu en septembre.

Monsieur BODET a interrogé Monsieur le Président sur le volume dœau perdu sur lænsemble du réseau dœune part et sur le résultat de lænquête menée sur la présence de calcaire dans læau dœutre part.

Monsieur LAZZARONI a indiqué que le taux de perte pour fuites est raisonnable compte tenu de la longueur du réseau (environ 165 km) mais que ces fuites ne sont pas les seules causes de perte et que des investigations sont régulièrement menées pour en déterminer les origines.

Lœnquête sur le caractère calcaire de lœau a eu un très faible taux de réponse (environ 5 %) avec des résultats peu probants.

Monsieur BOUVARD ayant remarqué que le pourcentage de clients est en hausse, alors que la consommation est en baisse, a demandé si on connaissait la raison de ce phénomène.

Monsieur le Président a répondu que cœst une tendance quon constate au niveau national, et qui est essentiellement due au changement des habitudes de consommation dœau, tendant à des économies globales, accentuée par le mode de fonctionnement des nouveaux appareils électroménagers.

Aucune autre question nœayant été présentée, Monsieur le Maire a salué le travail de Monsieur le Président, notamment sur le suivi du dossier de renouvellement de la délégation de service public qui a nécessité un profond investissement depuis les discussions sur son opportunité jusquœ sa prochaine conclusion.

IV FINANCES

1° Garantie dœmprunt sollicitée par løInstitution Joséphine Guillon

Madame ESCOBESSA, Adjointe chargée des finances, a indiqué à løAssemblée que løInstitution Joséphine Guillon a sollicité la garantie de la commune à hauteur de 20 % pour un emprunt de

5 200 000 þ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la rénovation de læHPAD BON SEJOUR.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant emprunté : 5 200 000 þ

Taux fixe: 3,47 %Durée: 30 ans

Il est précisé que ce même emprunt est garanti à hauteur de 80 % par le Conseil Général de løAin.

Par ailleurs, lønstitution Joséphine Guillon søengagera, par convention, à inscrire une hypothèque en faveur de la Commune dès lors que cette garantie døemprunt serait mise en ò uvre.

Le Conseil municipal a alors approuvé à lœunanimité lœctroi de cette garantie.

2° Demande døune contre garantie à lønstitution Joséphine Guillon

La garantie de la Commune accordée à lønstitution Joséphine Guillon pour le prêt de 5 200 000 þ quælle contracte auprès de la CDC pourrait être assortie døune contre garantie, établie sous la forme døune convention indiquant que la Commune restera créancière de lønstitution sur les sommes éventuellement versées au titre de la garantie, et que lønstitution søengage à constituer à première réquisition de la Commune une hypothèque de 1^{er} rang sur les biens immobiliers faisant løbjet de løpération, en cas de mise en jeu de la garantie.

Le Conseil municipal a approuvé à lœunanimité cette convention et a habilité le Maire à la signer.

3° Adhésion au Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Il a été proposé à løAssemblée døaffilier la Commune au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR CESU) afin de permettre aux usagers des services petite enfance (crèches ó haltes garderies) døutiliser le CESU pour le paiement de leur facture de garde dønfant.

Le Conseil municipal a approuvé à løunanimité cette adhésion.

4° Demandes de subventions

a) auprès du Conseil Régional Rhône Alpesb) auprès de løADEME

La Commune a lancé une étude de faisabilité pour la production dœau chaude solaire au Gymnase La Chanal. Løoffre retenue représente une dépense de 2 700 euros H.T.

Ce type détude est susceptible dêtre subventionnée par le Conseil Régional et par léADEME.



LøAssemblée a autorisé le Maire à solliciter ces deux organismes pour løbtention døune subvention.

5° Subvention à løAmicale des sapeurs-pompiers

Lors du vote du Budget Primitif 2010, une subvention de 1000 euros a été accordée à løULM pour lørganisation du bal du 14 juillet 2010. Or cøest løAmicale des sapeurs-pompiers qui a organisé cette manifestation.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé à løunanimité døaccorder la subvention døun montant de 1 000 euros à cette Amicale et non à 1øJLM.

6° Subvention à løAssociation løEcho des Echets

Le Conseil municipal a décidé døallouer une subvention de fonctionnement døun montant de 500 euros à løEcho des Echets. Cette association nouvellement créée organise des animations aux Echets.

7° Demande de remise gracieuse de pénalités

Il a été présenté au Conseil Municipal une demande de remise gracieuse de pénalités appliquées par le Trésor Public sur une taxe dœurbanisme non payée en temps voulu.

Ces pénalités sœélèvent à une somme de 736 euros.

Le redevable invoque des difficultés financières.

LøAssemblée a décidé à løunanimité døaccorder la remise gracieuse de ces pénalités.

8° Décision Modificative

Budget communal ó D.M. n° 4 : ajustement de crédits

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n° 4 du budget communal portant ajustement de crédit sur deux opérations døinvestissement.

V URBANISME

1° Acquisition døune parcelle

Monsieur ROUX, Adjoint chargé de løUrbanisme, a proposé à løAssemblée døacquérir une superficie de 570 m2 prise sur la parcelle cadastrée section AE n° 925 située « Le Haut de Miribel ». Ce terrain jouxte le site de løcole de musique et de læspace petite enfance. La surface restante de cette parcelle devrait être acquise par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

Cette opération sera réalisée au prix déterminé par le service des Domaines, soit 96,40 euros le m2.

Le Conseil Municipal a approuvé cet achat et a habilité le Maire à signer tout document søy rapportant, notamment løacte notarié correspondant.



2° Approbation de la modification n° 1 du P.L.U.

Par délibération en date du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal a prescrit la modification du P.L.U. en vue du classement de la zone 2 AUx « Champaye de Rosarge » en zone 1 AUx. Cette modification de classement de zone permettra løuverture de cette zone à løurbanisation. La Commune souhaite rendre possible løarrivée døentreprises nouvelles et løextension døentreprises existantes voisines.

La procédure de modification a été mise en ò uvre. Lœnquête publique sœst déroulée du 12 avril au 12 mai 2010 inclus. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal a approuvé à lœunanimité cette modification du P.L.U.

Il est précisé que ce dossier peut être consulté aux services techniques municipaux.

Monsieur le Maire a ajouté que loaménagement de cette zone prendra en compte loéventuel contournement des Echets.

3° Approbation de la révision simplifiée n° 2 du P.L.U.

Par délibération en date du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal a prescrit la révision simplifiée n° 2 du P.L.U. en vue du classement de la zone 2 AUx « Folliouse » en zone 1 AUx. Ce nouveau classement a pour but de permettre løuverture de cette zone à løurbanisation. La Commune veut rendre possible løurrivée de nouvelles entreprises.

La procédure de révision simplifiée a été mise en à uvre. Lœnquête publique sœst déroulée du 12 avril au 12 mai 2010 inclus. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce dossier.

LøAssemblée a approuvé à løunanimité ce dossier de révision simplifiée du P.L.U.

Il est précisé que ce dossier peut être consulté aux services techniques municipaux.

VI TRAVAUX

1° ZAE Folliouse - Evacuation des eaux de pluie

Dans le cadre de la réalisation de la ZAE Folliouse, il a été établi un plan dévacuation des eaux de pluie.

En application de la Loi sur lœau, il convient de déposer le dossier correspondant auprès des services de lœtat pour validation.

Le Conseil municipal a décidé à lœunanimité dœutoriser le Maire à déposer ce dossier auprès de la Préfecture.

2° Convention avec APRR en vue du rétablissement des communications aux Echets



Un projet de convention doaccord préalable, relative aux rétablissements des communications concernant précisément les voies communales VC15 et VC64 a été soumis à løAssemblée pour approbation et habilitation du Maire à signer la convention.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives selon lesquelles, en ce qui concerne lœxploitation et læntretien, les voies de communication modifiées par la réalisation de lœutoroute A432, seront rétablies.

Les dépenses liées à ces travaux seront prises en charge par APRR.

Le Conseil municipal a approuvé cette convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

VII AFFAIRES SOCIALES

1° Avenant n° 2 au Contrat Educatif Local (CEL)

Le Contrat Educatif Local établi entre læ Etat et la Commune, ainsi que son avenant n° 1 fixant les engagements financiers 2009/2010 des parties a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2009.

Un avenant n° 2 à ce contrat fixant les engagements financiers des parties pour løannée scolaire 2010/2011 a été soumis à løAssemblée qui løa approuvé et a habilité Monsieur le Maire à le signer.

VIII AFFAIRES FUNERAIRES

1° Reprise de concessions perpétuelles réputées à lœétat d@abandon

Løétat døabandon døun certain nombre de concessions au cimetière de Saint-Martin a été constaté par Procès Verbaux en date des 27 mars 2007 et 25 mars 2010.

La procédure a été scrupuleusement suivie et mise en à uvre (affichage, notification aux ayants droits).

Cette liste a été soumise à løAssemblée qui a décidé døautoriser la reprise, au nom de la Commune, de ces concessions réputées à løétat døabandon. Il est précisé que ces concessions ont plus de 30 ans døexistence et quøaucune inhumation nøy a été faite depuis plus de 10 ans.

IX QUESTIONS DIVERSES

1° Rapport døactivités 2009 de la SEMCODA présenté par le délégué de la commune auprès de løassemblée spéciale des communes actionnaires

En application de løarticle L 1524-5, 7^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport døactivités et les résultats de la SEMCODA sont présentés à løAssemblée.



Monsieur PROTIERE a exposé les éléments de ce rapport en précisant que MIRIBEL fait partie des 109 communes actionnaires qui détiennent 60 % du capital de cette société déconomie mixte.

Une copie du rapport sera adressée aux conseillers municipaux avec le compte-rendu de la séance.

Monsieur le Maire a précisé que la SEMCODA est une société dont les finances sont saines et dont les services sont réactifs par rapport aux demandes des communes.

Løordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.